

**Conférence des Parties agissant comme réunion
des Parties au Protocole de Kyoto****Rapport de la vingtième session de la Conférence des Parties
agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto,
tenue à Belém du 10 au 22 novembre 2025****Première partie : Délibérations**

Table des matières

	<i>Page</i>
Abréviations et acronymes	3
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour).....	4
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour).....	4
A. Adoption de l'ordre du jour (Point 2 a) de l'ordre du jour)	4
B. Élection de membres supplémentaires au Bureau (Point 2 b) de l'ordre du jour)	5
C. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires (Point 2 c) de l'ordre du jour)	6
D. Approbation du rapport sur la vérification des pouvoirs (Point 2 d) de l'ordre du jour)	7
E. Participation.....	7
F. Documentation.....	7
III. Rapports des organes subsidiaires (Point 3 de l'ordre du jour)	7
A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (Point 3 a) de l'ordre du jour)	7
B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (Point 3 b) de l'ordre du jour)	8
IV. Notification par les Parties visées à l'annexe I et examen des informations communiquées : communications nationales (Point 4 de l'ordre du jour)	8
V. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre (Point 5 de l'ordre du jour)...	9
VI. Questions relatives au Fonds pour l'adaptation (Point 6 de l'ordre du jour).....	9
VII. Questions relatives au renforcement des capacités (Point 7 de l'ordre du jour).....	10
VIII. Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre (Point 8 de l'ordre du jour).....	10
IX. Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions (Point 9 de l'ordre du jour).....	10



X.	Rapport sur la table ronde ministérielle de haut niveau sur le renforcement du niveau d'ambition des engagements au titre du Protocole de Kyoto (Point 10 de l'ordre du jour)	11
XI.	Questions administratives, financières et institutionnelles (Point 11 de l'ordre du jour)	11
XII.	Réunion de haut niveau (Point 12 de l'ordre du jour)	11
XIII.	Questions diverses (Point 13 de l'ordre du jour)	12
XIV.	Clôture de la session (Point 14 de l'ordre du jour)	12
Annexe		
	Membres élus à cette session au sein des organes constitués au titre du Protocole de Kyoto	13

Deuxième partie : Mesures prises par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa vingtième session

Décisions adoptées par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

[FCCC/KP/CMP/2025/7/Add.1](#)

Décision

- 1/CMP.20 Questions relatives au Fonds pour l'adaptation
- 2/CMP.20 Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre
- 3/CMP.20 Orientations relatives aux systèmes de registres prévus au paragraphe 4 de l'article 7 du Protocole de Kyoto
- 4/CMP.20 Orientations concernant le mécanisme pour un développement propre
- 5/CMP.20 Cadre de référence pour le cinquième examen approfondi de l'application du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement au titre du Protocole de Kyoto
- 6/CMP.20 Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions
- 7/CMP.20 Questions administratives, financières et institutionnelles
- 8/CMP.20 Questions administratives, financières et institutionnelles
- 9/CMP.20 Budget du relevé international des transactions

Résolution

- 1/CMP.20 Remerciements au Gouvernement de la République fédérative du Brésil et à la population de la ville de Belém

Abréviations et acronymes

CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
CMP	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto
COP	Conférence des Parties
Partie non visée à l'annexe I	Partie non visée à l'annexe I de la Convention-cadre sur les changements climatiques
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. Convoquée en application du paragraphe 6 de l'article 13 du Protocole de Kyoto, la vingtième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) s'est tenue au Centre de conventions et de foires Hangar de l'Amazone, à Belém (Brésil), du 10 au 22 novembre 2025¹. André Aranha Corrêa do Lago (Brésil), Président de la vingtième session de la CMP, a ouvert la session.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

2. À la reprise de sa 1^{re} séance², le 10 novembre, la CMP a examiné le document [FCCC/KP/CMP/2025/1](#), dans lequel figure l'ordre du jour provisoire. Le Président a rappelé les éléments sur lesquels les Parties s'étaient accordées concernant l'adoption des ordres du jour des sessions des organes directeurs, et qui avaient été définis à la reprise de la première séance de la trentième session de la COP, le 10 novembre³.

3. Le Président a proposé que l'ordre du jour provisoire de la vingtième session de la CMP soit modifié pour tenir compte de ces éléments, à savoir que les points 12 et 13 soient supprimés et que l'examen du point 10 soit reporté à la vingt et unième session de la CMP (novembre 2026).

4. Sur proposition du Président, la CMP a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour ;
 - b) Élection de membres supplémentaires au Bureau ;
 - c) Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires ;
 - d) Approbation du rapport sur la vérification des pouvoirs.
3. Rapports des organes subsidiaires :
 - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique ;
 - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
4. Notification par les Parties visées à l'annexe I et examen des informations communiquées⁴ : communications nationales.

¹ La vingtième session de la CMP s'est tenue en même temps que la trentième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP) et la septième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA). Les délibérations de la COP et de la CMA font l'objet de rapports distincts ([FCCC/CP/2025/12](#) et [FCCC/PA/CMA/2025/19](#)). Les délibérations des séances communes de la CMP, de la COP, de la CMA qui ont eu lieu pendant leurs sessions respectives figurent dans le rapport de la COP et font l'objet de renvois dans les rapports de la CMP et de la CMA.

² Les séances des organes directeurs et des organes subsidiaires mentionnées dans le présent rapport sont des séances plénières.

³ Voir document [FCCC/CP/2025/12](#), par. 8 à 10.

⁴ L'expression « Partie visée à l'annexe I » est définie au paragraphe 7 de l'article premier du Protocole de Kyoto.

5. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre.
6. Questions relatives au Fonds pour l'adaptation.
7. Questions relatives au renforcement des capacités.
8. Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre.
9. Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions.
10. Rapport sur la table ronde ministérielle de haut niveau sur le renforcement du niveau d'ambition des engagements au titre du Protocole de Kyoto (examen *reporté* à la vingt et unième session de la CMP).
11. Questions administratives, financières et institutionnelles.
12. Réunion de haut niveau :
 - a) Déclarations des Parties ;
 - b) Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
13. Questions diverses.
14. Clôture de la session.

B. Élection de membres supplémentaires au Bureau

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

5. À la reprise de la 1^{re} séance de la vingtième session, le Président a informé les Parties que, comme annoncé à la reprise de la première séance de la COP à sa trentième session, Sara Gonzalez (République dominicaine) avait entamé des consultations sur l'élection de membres des bureaux des organes de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris.
6. Le Président a invité les groupes régionaux et les collectifs à soumettre toutes les candidatures manquantes au plus tard le 15 novembre 2025, et a exhorté les Parties à s'attacher à proposer autant de candidatures de femmes que d'hommes aux postes à pourvoir par élection dans tous les organes, afin d'assurer une représentation équilibrée des sexes. Sur proposition du Président, la CMP a décidé de reporter l'élection à la séance plénière de clôture de sa vingtième session.
7. À la reprise de la 6^e séance de la vingtième session, le 22 novembre, le Président a informé les Parties que, puisque tous les candidats au Bureau de la trentième session de la COP étaient également issus de Parties au Protocole de Kyoto, il ne serait pas nécessaire d'élire un membre supplémentaire au Bureau lors de l'élection qui aurait lieu à la séance plénière de clôture de la trentième session de la COP⁵.
8. Sur proposition du Président, la CMP a élu des membres et membres suppléants de différents organes (voir annexe)⁶.
9. Le Président a informé les Parties que des candidatures aux élections des membres des bureaux des organes constitués au titre du Protocole de Kyoto étaient encore attendues et a exhorté les groupes régionaux et les collectifs à poursuivre leurs consultations et à soumettre les candidatures manquantes au secrétariat dans les meilleurs délais et au plus tard le 28 février 2026. Sur proposition du Président, la CMP a décidé qu'une fois que le secrétariat aurait reçu les candidatures manquantes, les personnes désignées seraient réputées élues à sa vingtième session, conformément à la pratique établie.

⁵ Voir document [FCCC/CP/2025/12](#), par. 18.

⁶ Elle a pris note de la nomination de membres du Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre.

C. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

1. Organisation des travaux

10. À la reprise de sa 1^{re} séance, sur proposition du Président, la CMP a décidé de suivre l'organisation des travaux adoptée à la reprise de la première séance de la trentième session de la COP⁷.

11. Le Président a indiqué que les organes subsidiaires achèveraient leurs travaux le 15 novembre et a dit attendre avec intérêt les résultats de leurs sessions respectives.

12. Le Président a informé les Parties que les organes subsidiaires pourraient recommander à la CMP des projets de décision ou de conclusion, afin qu'elle les examine et les adopte, au titre des points suivants déjà inscrits à leur ordre du jour :

Point 6 Questions relatives au Fonds pour l'adaptation

Point 7 Questions relatives au renforcement des capacités

Point 8 Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre

Point 11 Questions administratives, financières et institutionnelles

13. Le Président a informé également les Parties qu'une fois closes les sessions des organes subsidiaires, il convoquerait une séance plénière et proposerait des modalités de travail pour la seconde semaine des sessions des organes directeurs.

14. La CMP est convenue de procéder conformément à l'organisation des travaux proposée par le Président.

2. Déclarations liminaires

15. À la 2^e séance commune de la CMP à sa vingtième session, de la COP à sa trentième session et de la CMA à sa septième session, tenue le 11 novembre, conjointement avec la 2^e séance commune du SBSTA et du SBI à leurs soixante-troisièmes sessions respectives, des représentants de Parties, de groupes de Parties et d'organisations ayant le statut d'observateur ont prononcé des déclarations liminaires⁸.

3. Résultats des travaux menés par la Présidence

16. À la 6^e séance de la vingtième session de la CMP, le 22 novembre, le Président a rendu compte des résultats des consultations menées concernant l'adoption des ordres du jour des sessions des organes directeurs⁹.

a) *Mutirão* mondial

17. À la 6^e séance, le Président a rendu compte des consultations et des résultats concernant les questions mentionnées au paragraphe 16 ci-dessus¹⁰.

⁷ Voir document [FCCC/CP/2025/12](#), par. 21 à 27. À la reprise de la 6^e séance, le Président a rendu compte des résultats des consultations mentionnées au paragraphe 9 du document [FCCC/CP/2025/12](#), comme indiqué aux paragraphes 37 et 38 du même document.

⁸ Voir document [FCCC/CP/2025/12](#), par. 28 et 29.

⁹ Voir document [FCCC/CP/2025/12](#), par. 8 à 10.

¹⁰ La CMA a adopté la décision [1/CMA.7](#), intitulée « *Mutirão* mondial : Unir l'humanité grâce à une mobilisation mondiale contre les changements climatiques », qui fait partie du Paquet politique de Belém ; Voir document [FCCC/PA/CMA/2025/19](#), par. 21 à 23.

b) Paquet politique de Belém¹¹

18. À la reprise de la 6^e séance, le Président a proposé que les décisions ci-après, adoptées par la CMP, fassent partie du Paquet politique de Belém :

a) Décision [1/CMP.20](#), intitulée « Questions relatives au Fonds pour l'adaptation »¹² ;

b) Décision [2/CMP.20](#), intitulée « Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre »¹³.

D. Approbation du rapport sur la vérification des pouvoirs

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

19. À la 6^e séance, le Président s'est référé au rapport sur la vérification des pouvoirs¹⁴, soumis par le Bureau conformément à l'article 20 du projet de règlement intérieur appliqué.

20. Compte tenu du rapport du Bureau, la CMP a approuvé les pouvoirs des Parties participant à la session. Elle a approuvé également les pouvoirs des Parties suivantes, qui ont été reçus après la soumission du rapport : Éthiopie, Îles Cook, Japon, Kenya, Macédoine du Nord, Tonga et Venezuela (République bolivarienne du). En outre, le secrétariat a reçu les pouvoirs de la République démocratique populaire lao le 13 janvier 2026.

E. Participation

21. Des informations sur la participation aux séances tenues à Belém sont présentées dans le document [FCCC/CP/2025/INF.1](#).

22. Conformément à la décision [36/CMP.1](#), les décisions prises par la COP concernant l'admission d'organisations en qualité d'observateurs s'appliquent également à la CMP¹⁵.

F. Documentation

23. La liste des documents dont la CMP était saisie à sa vingtième session est disponible sur le site Web de la Convention¹⁶.

III. Rapports des organes subsidiaires

(Point 3 de l'ordre du jour)

A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

24. À la 3^e séance de la vingtième session de la CMP, le 15 novembre, le Président du SBSTA, Adonia Ayebare (Ouganda), a présenté le projet de rapport du SBSTA sur les

¹¹ Pour les décisions de la COP et de la CMA qui constituent le reste du Paquet politique de Belém, voir respectivement les documents [FCCC/CP/2025/12](#) (par. 48) et [FCCC/PA/CMA/2025/19](#) (par. 26).

¹² La décision [9/CMA.7](#), qui porte le même titre, a été adoptée par la CMA.

¹³ Les décisions [6/CP.30](#) et [14/CMA.7](#), qui portent le même titre, ont été adoptées respectivement par la COP et par la CMA.

¹⁴ [FCCC/CP/2025/11–FCCC/KP/CMP/2025/6–FCCC/PA/CMA/2025/18](#).

¹⁵ La liste des organisations admises en qualité d'observateurs figure dans le document [FCCC/CP/2025/3](#).

¹⁶ <https://unfccc.int/event/cmp-20>.

travaux de sa soixante-troisième session¹⁷ et a rendu compte oralement des résultats des soixante-deuxième et soixante-troisième sessions de cet organe¹⁸.

25. Sur proposition du Président, la CMP a pris note du rapport du SBSTA sur les travaux de sa soixante-deuxième session¹⁹, du projet de rapport du SBSTA sur les travaux de sa soixante-troisième session et du compte rendu oral du Président du SBSTA. Le Président a vivement remercié le Président du SBSTA pour la détermination avec laquelle celui-ci avait dirigé les travaux de cet organe et pour le soutien qu'il avait apporté à la Présidence en veillant à l'organisation efficace des travaux menés dans le cadre des organes subsidiaires et à la transmission fluide des résultats de ces travaux aux organes directeurs.

26. Le Président a fait savoir que les recommandations du SBSTA seraient examinées au titre des points pertinents de l'ordre du jour de la CMP.

B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

27. À la 3^e séance de la vingtième session de la CMP, la Présidente du SBI, Julia Gardiner (Australie), a présenté le projet de rapport du SBI sur les travaux de sa soixante-troisième session²⁰ et a rendu compte oralement des résultats des soixante-deuxième et soixante-troisième sessions de cet organe²¹.

28. Sur proposition du Président, la CMP a pris note du rapport du SBI sur les travaux de sa soixante-deuxième session²², du projet de rapport du SBI sur les travaux de sa soixante-troisième session et du compte rendu oral de la Présidente du SBI. Le Président a vivement remercié la Présidente du SBI pour la détermination avec laquelle celle-ci avait dirigé les travaux de cet organe et pour le soutien qu'elle avait apporté à la Présidence en veillant à l'organisation efficace des travaux menés dans le cadre des organes subsidiaires et à la transmission fluide des résultats de ces travaux aux organes directeurs.

29. Sur recommandation du SBI²³, la CMP a pris note des informations contenues dans le rapport annuel de 2025 de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto²⁴.

30. Le Président a fait savoir que les recommandations du SBI seraient examinées au titre des points pertinents de l'ordre du jour de la CMP.

31. À la reprise de la 6^e séance de la vingtième session, sur recommandation du SBI²⁵, la CMP a adopté la décision **3/CMP.20**, intitulée « Orientations relatives aux systèmes de registres prévus au paragraphe 4 de l'article 7 du Protocole de Kyoto ».

IV. Notification par les Parties visées à l'annexe I et examen des informations communiquées²⁶ : communications nationales

(Point 4 de l'ordre du jour)

32. À la reprise de sa 1^{re} séance, la CMP a noté que, à la date de cette session, le secrétariat attendait toujours huit communications nationales de Parties visées à l'annexe I en plus des communications mentionnées dans la note du secrétariat sur l'état de la situation concernant

¹⁷ [FCCC/SBSTA/2025/L.7](#).

¹⁸ L'enregistrement de la déclaration est disponible à l'adresse suivante : https://unfccc-events.azureedge.net/COP30_108649 (à 0:02:52).

¹⁹ [FCCC/SBSTA/2025/4](#) et [Add.1](#).

²⁰ [FCCC/SBI/2025/L.20](#).

²¹ Voir supra la note 18 (à 0:09:12).

²² [FCCC/SBI/2025/11](#) et [Add.1-2](#).

²³ Voir document [FCCC/SBI/2025/19](#), par. 57.

²⁴ [FCCC/KP/CMP/2025/5](#).

²⁵ Voir document [FCCC/SBI/2025/19](#), par. 57.

²⁶ L'expression « Partie visée à l'annexe I » est définie au paragraphe 7 de l'article premier du Protocole de Kyoto.

la soumission et l'examen des communications nationales et des rapports biennaux²⁷, note examinée à la soixante et unième session du SBI.

V. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre

(Point 5 de l'ordre du jour)

33. À la reprise de la 1^{re} séance, le Président a remercié le Président et le Vice-Président du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre, Frank Wolke (Allemagne) et Sonam Tashi (Bhoutan), pour leur action à la tête du Conseil, et les membres et membres suppléants du Conseil pour leur travail.

34. Sur proposition du Président, la CMP a décidé que cette question ferait l'objet de consultations informelles, qui seraient facilitées conjointement par Alick Muvundika (Zambie) et Peer Stiansen (Norvège).

35. À la reprise de sa 6^e séance, sur proposition du Président, la CMP a adopté la décision 4/CMP.20, intitulée « Orientations concernant le mécanisme pour un développement propre ».

36. En outre, sur proposition du Président également, la CMP a élu des membres et membres suppléants du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre (voir annexe).

VI. Questions relatives au Fonds pour l'adaptation

(Point 6 de l'ordre du jour)

37. À la reprise de sa 1^{re} séance, la CMP a noté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBI dans la mesure où elle concernait la composition du Conseil du Fonds pour l'adaptation, les dispositions à prendre pour que le Fonds pour l'adaptation concoure exclusivement à l'application de l'Accord de Paris et le lancement du cinquième examen du Fonds pour l'adaptation²⁸.

38. Le Président a remercié le Président et le Vice-Président du Conseil du Fonds pour l'adaptation, Antonio Navarra (Italie) et Washington Zhakata (Zimbabwe), pour leur action à la tête du Conseil, et les membres et membres suppléants du Conseil pour leur travail.

39. Sur proposition du Président, la CMP a créé un groupe de contact sur la question et a chargé Koosje Beumer-van der Loo (Royaume des Pays-Bas) et Isatou F. Camara (Gambie) de le coprésider.

40. À la 3^e séance, le Président a rappelé que le SBI avait transmis les résultats de ses travaux à la CMP afin que celle-ci en poursuive l'examen²⁹, et il a informé les Parties que l'examen serait mené dans le cadre du groupe de contact visé au paragraphe 39 ci-dessus.

41. À sa 6^e séance, sur proposition du Président, la CMP a adopté la décision 1/CMP.20, intitulée « Questions relatives au Fonds pour l'adaptation ».

42. En outre, sur proposition du Président, la CMP a prié le SBI de poursuivre l'examen des questions relatives à la composition du Conseil du Fonds pour l'adaptation, de la question des dispositions à prendre pour que le Fonds pour l'adaptation concoure exclusivement à l'application de l'Accord de Paris et de la question du lancement du cinquième examen du Fonds pour l'adaptation à sa soixante-quatrième session (juin 2026), sur la base des travaux menés à sa soixante-troisième session³⁰. La CMP a précisé que ces travaux ne faisaient pas l'objet d'un consensus entre les Parties, ne préjugeaient pas de la suite des travaux,

²⁷ FCCC/SBI/2024/INF.10.

²⁸ Point 16 a) de l'ordre du jour de la soixante-troisième session du SBI : « Questions relatives au renforcement des capacités ».

²⁹ Voir document FCCC/SBI/2025/19, par. 112.

³⁰ Voir <https://unfccc.int/documents/653708>.

n'empêchaient pas les Parties d'exprimer leurs vues à l'avenir et ne préjugeaient pas non plus du nombre de projets de décision que les Parties pourraient souhaiter recommander ou examiner.

43. En outre, sur proposition du Président, la CMP a élu des membres et membres suppléants du Conseil du Fonds pour l'adaptation (voir annexe).

VII. Questions relatives au renforcement des capacités

(Point 7 de l'ordre du jour)

44. À la reprise de sa 1^{re} séance, la CMP a noté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBI³¹.

45. À sa 3^e séance, sur recommandation du SBI³², la CMP a adopté la décision [5/CMP.20](#), intitulée « Cadre de référence pour le cinquième examen approfondi de l'application du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement au titre du Protocole de Kyoto ».

VIII Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre

(Point 8 de l'ordre du jour)

46. À la reprise de sa 1^{re} séance, la CMP a noté que cette question était inscrite aux ordres du jour du SBSTA et du SBI³³.

47. À la 3^e séance, le Président a informé les Parties que les organes subsidiaires avaient transmis la question à la CMP pour qu'elle leur fournisse des orientations supplémentaires³⁴. La CMP a décidé d'examiner plus avant la question.

48. Le Président a prié Veronika Bagi (Hongrie) et Diann Black-Layne (Antigua-et-Barbuda) de faciliter conjointement les discussions sur cette question.

49. À sa 6^e séance, sur proposition du Président, la CMP a adopté la décision [2/CMP.20](#), intitulée « Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre ».

IX. Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions

(Point 9 de l'ordre du jour)

50. À la reprise de la 1^{re} séance, le Président a remercié les Présidents du Comité de contrôle du respect des dispositions, Veronica Jakarasi (Zimbabwe) et Arne Riedel (Allemagne), ainsi que la Présidente par intérim, Anne Omambia (Kenya), pour leur action à la tête du Comité, et les membres et membres suppléants du Comité pour leur travail.

51. Sur proposition du Président, la CMP a pris note du rapport annuel du Comité de contrôle du respect des dispositions établi à son intention pour 2025³⁵ et de la décision prise par le Comité au cours de la période considérée.

³¹ Point 17 de l'ordre du jour de la soixante-troisième session du SBI : « Questions relatives au renforcement des capacités ».

³² Voir document [FCCC/SBI/2025/19](#), par. 115.

³³ Point 9 et point 10, respectivement, des ordres du jour des soixante-troisièmes sessions respectives du SBSTA et du SBI : « Questions relatives au forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, qui contribue à l'application de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris ».

³⁴ Voir documents [FCCC/SBSTA/2025/7](#), par. 60, et [FCCC/SBI/2025/19](#), par. 70.

³⁵ [FCCC/KP/CMP/2025/4](#).

52. La CMP a pris note également du rapport final de compilation et de comptabilisation sur le Liechtenstein pour la deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto³⁶, qui a été publié à la suite de la résolution de la dernière question de mise en œuvre soulevée par le Comité.

53. Le Président a fait remarquer que, dans son rapport annuel, le Comité de contrôle du respect des dispositions avait recommandé à la CMP de se pencher sur la question de l'avenir du Comité³⁷. Sur proposition du Président, la CMP a décidé que cette question ferait l'objet de consultations informelles, qui seraient facilitées conjointement par Ine De Meyer (Belgique) et Diane Tan (Singapour).

54. À la reprise de sa 6^e séance, sur proposition du Président, la CMP a adopté la décision [6/CMP.20](#), intitulée « Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions ».

55. En outre, sur proposition du Président également, la CMP a élu des membres et membres suppléants du Comité de contrôle du respect des dispositions (voir annexe).

X. Rapport sur la table ronde ministérielle de haut niveau sur le renforcement du niveau d'ambition des engagements au titre du Protocole de Kyoto

(Point 10 de l'ordre du jour)

56. À sa 1^{re} séance, le 10 novembre, la CMP a décidé de reporter l'examen de cette question à sa vingt et unième session.

XI. Questions administratives, financières et institutionnelles

(Point 11 de l'ordre du jour)

57. À la reprise de sa 1^{re} séance, la CMP a noté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBI³⁸.

58. Comme le SBI l'avait recommandé à sa soixante-deuxième session³⁹, la CMP a adopté la décision [8/CMP.20](#), intitulée « Questions administratives, financières et institutionnelles ».

59. À sa 3^e séance, comme le SBI l'avait recommandé à sa soixante-troisième session⁴⁰, la CMP a adopté la décision [7/CMP.20](#), intitulée « Questions administratives, financières et institutionnelles ».

60. En outre, le Président a rappelé que le SBI avait soumis la question du budget du relevé international des transactions à la CMP pour que celle-ci en poursuive l'examen⁴¹, et il a invité Abzeita Djigma (Burkina Faso) à faciliter les consultations sur cette question.

61. À la reprise de sa 6^e séance, la CMP a adopté la décision [9/CMP.20](#), intitulée « Budget du relevé international des transactions ».

XII. Réunion de haut niveau

(Point 12 de l'ordre du jour)

62. À la 4^e séance commune de la CMP à sa vingtième session, de la COP à sa trentième session et de la CMA à sa septième session, tenue le 17 novembre, le Président a ouvert la

³⁶ [FCCC/KP/CMP/2024/CAR/LIE/Rev.1](#).

³⁷ [FCCC/KP/CMP/2025/4](#), par. 41 b).

³⁸ Point 21 de l'ordre du jour de la soixante-troisième session du SBI : « Questions administratives, financières et institutionnelles ».

³⁹ Voir document [FCCC/SBI/2025/11](#), par. 231.

⁴⁰ Voir document [FCCC/SBI/2025/19](#), par. 140.

⁴¹ Voir document [FCCC/SBI/2025/19](#), par. 143.

réunion de haut niveau, laquelle s'est poursuivie à la cinquième séance commune des trois organes, le 18 novembre⁴².

XIII. Questions diverses

(Point 13 de l'ordre du jour)

63. À la reprise de sa 6^e séance, la CMP a indiqué qu'aucune question n'avait été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

XIV. Clôture de la session

(Point 14 de l'ordre du jour)

64. À la reprise de sa 6^e séance, la CMP a examiné le projet de rapport sur les travaux de sa session⁴³ et, sur proposition du Président, a autorisé le Rapporteur à en achever l'élaboration, selon les indications données par le Président et avec le concours du secrétariat.

65. La Secrétaire exécutive adjointe de la Convention a informé les Parties qu'une décision adoptée au cours de la session avait, sur le plan des ressources financières et humaines, des incidences qui allaient au-delà des crédits prévus dans le budget de l'exercice biennal 2026-2027⁴⁴, notant que les estimations de financement et la classification des activités étaient préliminaires et fondées sur les informations disponibles à ce moment-là^{45, 46}.

66. La Secrétaire exécutive adjointe a indiqué que le secrétariat comptait sur les Parties pour financer les activités prescrites en temps voulu et de façon prévisible, afin que ces activités puissent avoir lieu, le secrétariat n'étant pas en mesure de les mener à bien sans ces contributions.

67. Sur proposition de la Türkiye, la CMP a adopté la résolution [1/CMP.20](#), intitulée « Remerciements au Gouvernement de la République fédérative du Brésil et à la population de la ville de Belém ».

68. À la 7^e séance commune de la CMP à sa vingtième session, de la COP à sa trentième session et de la CMA à sa septième session, tenue le 22 novembre, des représentants de Parties, de groupes de Parties et d'organisations ayant le statut d'observateur ont prononcé des déclarations finales⁴⁷.

69. Le Président a ensuite prononcé la clôture de la session.

⁴² Voir document [FCCC/CP/2025/12](#), par. 158 à 161.

⁴³ [FCCC/KP/CMP/2025/L.2](#).

⁴⁴ La déclaration relative à l'évaluation préliminaire des incidences sur le plan des ressources financières et humaines peut être écoutée à l'adresse suivante : https://unfccc-events.azureedge.net/COP30_112358/agenda (à 2:36:45).

⁴⁵ Les activités prescrites par les organes directeurs et les organes subsidiaires lors de la session de la COP tenue à Belém, ainsi que leurs incidences financières respectives, figurent dans le document [FCCC/CP/2025/INF.2](#).

⁴⁶ Selon la classification établie aux fins du budget de la Convention ; voir document [FCCC/SBI/2019/4](#), par. 36.

⁴⁷ Voir document [FCCC/CP/2025/12](#), par. 168 à 171.

Annexe

Membres élus à cette session au sein des organes constitués au titre du Protocole de Kyoto

Tableau 1
Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre

<i>Statut</i>	<i>Nom (Partie)</i>	<i>Groupe régional</i>
Membre	Ephraim Mwepya Shitima (Zambie)	États d'Afrique
Suppléant	Mamadou Diobe Gueye (Sénégal)	États d'Afrique
Membre	Wang Jijie (Chine)	États d'Asie et du Pacifique
Suppléant	Hassan Jangavar (République islamique d'Iran)	États d'Asie et du Pacifique
Membre	José Domingos Gonzalez Miguez (Brésil)	États d'Amérique latine et des Caraïbes
Suppléant	Spencer Thomas (Grenade)	États d'Amérique latine et des Caraïbes

Tableau 2
Conseil du Fonds pour l'adaptation

<i>Statut</i>	<i>Nom (Partie)</i>	<i>Groupe régional</i>
Membre	Naima Oumoussa (Maroc)	États d'Afrique
Suppléant	Maesela Kekana (Afrique du Sud)	États d'Afrique
Membre	Abdulaziz Albutti (Arabie saoudite)	États d'Asie et du Pacifique
Suppléant	Amjad Abdulla (Maldives)	États d'Asie et du Pacifique
Suppléant	Masho Khakhnelidze (Géorgie)	Europe orientale
Membre	Ana Aguilar (Panama)	États d'Amérique latine et des Caraïbes
Suppléant	Pedro Julio Ruiz Hernández (Cuba)	États d'Amérique latine et des Caraïbes
Membre	Diann Black-Layne (Antigua-et-Barbuda)	Petits États insulaires en développement
Suppléant	Isaac Glassie-Ryan (Îles Cook)	Petits États insulaires en développement
Membre	Victor Vinas-Nicolas (République dominicaine)	Parties non visées à l'annexe I
Suppléant	Joe Aitaro (Palaos)	Parties non visées à l'annexe I

Tableau 3
Comité de contrôle du respect des dispositions (chambre de l'exécution)

<i>Statut</i>	<i>Nom (Partie)</i>	<i>Groupe régional</i>
Membre	Alex Musimbi (Ouganda)	États d'Afrique
Suppléant	George Wamukoya (Kenya)	États d'Afrique
Membre	Federico Grullon de la Cruz (République dominicaine)	États d'Amérique latine et des Caraïbes
Suppléant	Angela Rivera (Colombie)	États d'Amérique latine et des Caraïbes
Membre	Robert Borje (République dominicaine)	Parties non visées à l'annexe I

Tableau 4
Comité de contrôle du respect des dispositions (chambre de la facilitation)

<i>Statut</i>	<i>Nom (Partie)</i>	<i>Groupe régional</i>
Membre	Yaw Osafo (Ghana)	États d'Afrique
Suppléant	Chokri Mezguenni (Tunisie)	États d'Afrique
Membre	Eyad AlJubran (Arabie saoudite)	États d'Asie et du Pacifique
Suppléant	Abbas Torabi (République islamique d'Iran)	États d'Asie et du Pacifique
Membre	Raoul Vital (Haïti)	États d'Amérique latine et des Caraïbes
Membre	Ghaith Mahdi Hamdi (Iraq)	Parties non visées à l'annexe I